



MAIRIE DE
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME

CHARENTE-MARITIME
Commune de SAINT-AUGUSTIN
Séance du conseil municipal du 19 janvier 2024

Délibération n° 2024-005

L'an deux mille vingt-quatre le dix-neuf janvier à dix-huit heures et trente minute, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle PROST, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 15/01/2024.

Présents : MM. PROST Gwennaëlle – BESSIERE Jean-Pierre – DIERS de LABARRE Nathalie - BERNARD-BARTHE Pierre - SEGUINOT Stéphanie - DIERS Thierry — VIDAL Isabelle - DARMON Alexandre - MARINOT Patrice - LAVERGNE Cécile - VENANT Frédéric - PASLIN Audrey.

Secrétaire de séance : Mme LAVERGNE Cécile.

Domaine et patrimoine – Aliénations

Vente de la parcelle AI 102 rue du Logis (dentistes)

Par délibérations 2023-089 et 2023-161 a été décidé la vente partielle (800 m2) de la parcelle communale AI 102 à la SCI PIOROLA domiciliée 3 rue du Logis à SAINT-AUGUSTIN au prix de 160 € le m2 hors frais notariés, les travaux de viabilisation restant à la charge de la commune.

Le prix au m2 mentionné dans la délibération 2023-089 ne donne aucune indication quant à l'application de la TVA. Or, à l'origine, la parcelle AI 102 a été acquise par la commune auprès de la SNC LA SAINTONGE avec application d'une TVA car elle était issue du lotissement Sous les Chênes (lot n°25) donc d'une opération d'ensemble ayant généré une modification du foncier initial.

Madame le maire sollicite l'assemblée délibérante afin de procéder à la modification qui s'impose.

Le conseil municipal DECIDE par 12 voix POUR :

- De vendre partiellement à la SCI PIOROLA domiciliée 3 rue du Logis à SAINT-AUGUSTIN la parcelle communale AI 102 au prix de 160 € le m2 toute taxe comprise et hors frais notariés,
- Que la surface globale cédée s'élève à 800 m2,
- De garder les travaux de viabilisation à la charge de la collectivité.

Publication dématérialisée du **29 JAN. 2024**
Le Maire, Gwennaëlle PROST

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE
Sous le n° 017-211703111-20240119-2024-005
Reçu le **24 JAN. 2024**